

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE MAJEUR

SUR RENDEZ-VOUS uniquement

Durée de validité 10 ans

- > [CLIC Rendez-vous](#) sur le site de la mairie de Douvres la Délivrande
- > Pour gagner du temps, vous pouvez faire une pré-demande en ligne à imprimer impérativement : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>
- > Plus besoin de fournir d'acte de naissance si votre ville est reliée au COMEDec

1. PREMIÈRE DEMANDE :

- 2 photographies d'identité de **moins de 6 mois**, identiques et « couleur » (nouvelles normes)
- 86 € en timbres fiscaux vendus en bureaux de tabac, Trésorerie ou sur le site *Internet Service Public*.
- **L'original** d'un justificatif de domicile au nom, prénom et adresse du demandeur de moins d'1 an (dernier avis d'imposition ou de non-imposition).
- La carte d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de deux ans ou copie intégrale de l'acte de naissance **(- 3 mois)**.
- Il vous sera demandé les noms, prénoms, date et lieu de naissance de vos parents.
- Si vous êtes né à l'étranger, fournir obligatoirement un certificat de nationalité.

2. RENOUELEMENT :

Attention : si votre passeport avait une durée de 5 ans car inscription d'un mineur, vérifiez sur la dernière page que vous n'avez pas déjà acquitté les droits de timbres.

- L'ancien passeport : s'il est périmé depuis plus de deux ans, il faudra présenter une carte d'identité en cours de validité ou sinon une copie intégrale de naissance **(- 3 mois)**.
- 2 photographies d'identité de **moins de 6 mois**, identiques et « couleur » (nouvelles normes)
- 86 € en timbres fiscaux vendus en bureaux de tabac, Trésorerie ou sur le site timbres.impots.gouv.fr
- **L'original** d'un justificatif de domicile au nom, prénom et adresse du demandeur de moins d'1 an (Dernier avis d'imposition ou de non-imposition).
- La carte d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de deux ans.
- Il vous sera demandé les noms, prénoms, date et lieu de naissance de vos parents.

Vous habitez chez un particulier (parents, amis...) et vous ne possédez pas de justificatif à votre nom, il faut présenter les documents suivants :

- L'original de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge.
- Une attestation qui certifie que vous habitez chez elle en précisant depuis quelle date.
- L'original d'un justificatif de domicile à son nom (- 1 an).

3. CAS DE LA PERTE (déclaration en mairie) OU DU VOL (déclaration à la gendarmerie) PAYANT :

- **Déclaration de perte** à télécharger : **cerfa n°14011*01** ou à établir en mairie le jour du dépôt du dossier ou **Déclaration de vol** (gendarmerie).
- 2 photos d'identité de **moins de 6 mois**, identiques et « couleur » (nouvelles normes)
- 86 € en timbres fiscaux vendus en bureaux de tabac, Trésorerie ou sur le site timbres.impots.gouv.fr
- **L'original** d'un justificatif de domicile au nom, prénom et adresse du demandeur de moins d'1 an (Dernier avis d'imposition ou de non-imposition),
- Déclaration de perte à établir en mairie le jour du dépôt du dossier ou Déclaration de vol (gendarmerie),
- La carte d'identité ou copie intégrale de naissance **(- 3 mois)**.
- Il vous sera demandé les noms, prénoms, date et lieu de naissance de vos parents.
- Si vous êtes né à l'étranger, fournir obligatoirement un certificat de nationalité.

4. CHANGEMENT D'ADRESSE OU D'ÉTAT CIVIL GRATUIT A CONCURRENCE DE LA DURÉE DE VALIDITÉ :

- 2 photographies d'identité de **moins de 6 mois**, identiques et « couleur » (nouvelles normes).
- **L'original** d'un justificatif de domicile au nom, prénom et adresse du demandeur de moins d'1 an (dernier avis d'imposition ou de non-imposition).
- Le passeport et sa photocopie.
- Justificatif du changement d'état civil (livret de famille, acte de naissance, acte de mariage).
- La carte d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans.
- Il vous sera demandé les noms, prénoms, date et lieu de naissance de vos parents.